

DELIBERATION N° 06.01/2023

-- -- -- --

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le DIX HUIT JANVIER, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/01/2023

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN – Brigitte HARLAUX - Florence LIENARD - Mathilde POLACCI - Freddy SZYMCZAK – Isabelle HUBLART-

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

François LO PRESTI qui a donné procuration à JM Bernard

Absent(e) :

Nomination d'un secrétaire de séance : THOMAS HALLUIN

OBJET : ADVB 2023 : ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre des subventions à déposer auprès du Département « le Nord », une demande d'ADVB 2023 pour l'éclairage public en LED du reste de la commune est expliquée puis proposée à l'assemblée communale car il s'avère que l'éclairage public des rues de la commune date...car d'une part, la plupart des lanternes sont au sodium, et d'autre part, certains lieux sont mal éclairés, voire dans l'obscurité, faute d'éclairage.

Ainsi tout en respectant la sobriété énergétique à mettre en place actuellement, et en améliorant la luminosité des rues grâce aux ampoules LED, la commune pourrait bénéficier d'aides financières pour remplacer et/ou augmenter le parc d'éclairage actuel, devenu coûteux et énergivore.

Ainsi, il est proposé de solliciter une subvention ADVB 2023.

L'Assemblée, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- Adopte le projet de rénovation de l'éclairage public pour la dépose-pose des lanternes sodium au profit de lanternes LED dans les rues communales, pour un montant de 119 204.40 € TTC – soit 99 337.00 € HT ;
- Arrête le plan de financement joint et l'inscription au BP 2023 ;
- Sollicite le Département dans le cadre de l'ADVB 2023 à hauteur de 40% soit 39 734.80 € ;
- Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 25.01.2023
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le
24.01.2023 Numéro unique de
télétransmission ID 059-215905597-
20230118-240123_D1148SY-DE

Le Secrétaire,
Thomas HALLUIN



Le Maire,
Bruno CELLIER

ADVB 2023

Eclairage Public LED SEBOURG

DEPENSES :

Total : 99 337,00 € HT

RECETTES

ADVB 40 % sollicité : 39 734,80 €

DETR 40 % sollicité : 39 734,80 €

Part communale : 19 867,40 €

Total : 99 337,00 € HT

Publié sur le site Internet le 25.01.2023 Envoyé et reçu au contrôle de légalité le 24.01.2023
Numéro unique de télétransmission ID 059-215905597-20230118-240123_D1148SY-DE